



## Conciliation versus rémunération

La conciliation est aujourd'hui le maître mot. Dans la Réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine, se rencontre une centaine d'exploitants agricoles, six coupeurs de roseau et 1500 chasseurs de gibier d'eau, le tout dans un contexte industrialo-portuaire où les projets ne cessent de naître ! En toile de fond : des prairies humides, une des plus grandes roselières de France, et des vasières qui se réduisent comme peau de chagrin...

Comme beaucoup de gestionnaires, la Maison de l'Estuaire a mis en place des mesures agro-environnementales, devenues entre-temps, contrats d'agriculture durable. En contrepartie d'une adaptation de ses pratiques, le contractant touche une compensation financière. Ainsi, tout le monde y trouve son compte : le gestionnaire obtient ce qu'il souhaite et l'agriculteur n'a pas de perte financière (bien au contraire...).

Mais ainsi vont les contrats comme les politiques... ils vont et viennent, et un jour disparaissent faute de financement...

C'est là que le système est pervers, voire contre-productif.

Ayant ainsi fonctionné durant des années, le contractant n'accepte pas de continuer autrement ! Dans un premier temps, il menace de cesser ses efforts. Il réclame de nouveaux contrats, faute de quoi la situation redeviendra celle d'auparavant...

Nommez-vous cela de la concertation ?

D'autres expériences ont également été menées. Autour de l'eau par exemple ; une des clés de l'estuaire de la Seine. Tout le monde veut de l'eau mais pas au même moment ! Aussi, depuis deux ans, l'État a mis en place un outil de concertation : le comité des usages de l'eau. Piloté par l'administration, ce groupe réunit des représentants des différents acteurs.

Qu'observe-t-on alors ? Si ce comité a l'avantage de réunir régulièrement les protagonistes, le fruit de cette concertation n'est pas toujours au bénéfice des milieux naturels, les enjeux économiques mis en avant par les agriculteurs prenant une nouvelle fois le dessus...

Est-ce à dire que la concertation « gratuite » est impossible ?

L'exemple d'un vaste programme de réhabilitation d'anciennes mares de chasse, entrepris en 2008, rassure sur le sujet.

L'association de chasse locale y a vu son intérêt dès les premiers coups de pelle du bulldozer. Le programme a alors reçu l'approbation générale des chasseurs et, depuis l'hiver 2010, des comptages concertés sans contrepartie ont vu le jour.

La concertation « gratuite » est donc possible. On s'aperçoit qu'elle concerne avant tout les activités récréatives et qu'elle devient plus délicate dès lors qu'on touche aux activités lucratives. ●

**Aurélien Canny** Chargé d'études RNN de l'Estuaire de la Seine  
aurelien.canny@maisondelestuaire.org

© Olivier Cizel



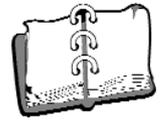
## Le venin des traverses de train

**A**nciennes traverses SNCF ou poteaux France Télécom, ces matériaux bon marché sont utilisés pour aménager des sites naturels. Il n'est pas rare de les voir, en zones humides, servir de support de sentier sur pilotis. Ou encore tenir lieu de pieux de clôtures. Certes, le matériau possède des propriétés physiques remarquables. Certes, ces traverses de réforme sont accessibles à des prix compétitifs. Ils sont cependant traités avec des substances particulièrement toxiques : de la créosote et des sels de cuivre-chrome-arsenic, susceptibles d'affecter la qualité des sites sur le long terme.

Dilués dans l'eau ou par l'eau, ils diffusent leur venin un peu comme des sachets de thé.

Du reste, les spécialistes les tiennent pour cancérigènes. Un arrêté interministériel du 7 août 1997 (modifié le 2 juin 2003) interdit la mise sur le marché et l'importation, à destination du public, d'objets en bois traités à la créosote, ainsi que la substance elle-même ou des préparations en contenant. Ce même arrêté toutefois autorise les préparations à base de créosote utilisées pour le traitement du bois, uniquement dans le cadre d'un usage industriel dans les installations classées ou par des utilisateurs professionnels pour le retraitement exclusif *in situ*. La concentration en benzo-a-pyrène doit être inférieure à 0,005 % en poids et celle en phénols extractibles par l'eau inférieure à 3 %.

Parce que le bois créosoté est considéré comme un déchet dangereux, les transits, tris, regroupements des traverses ou poteaux usagés traités à la créosote sont soumis à



Une question écrite (n°17164) sur le sujet a été déposée le 10/2/11 par M.C. Blandin au ministre de l'Écologie.

autorisation si leur poids dépasse 1 tonne. À déclaration dans le cas contraire (nomenclature ICPE, rubr. n° 2718), sauf s'ils sont entreposés à proximité du lieu de leur dépose et si le terrain de dépôt est placé sous la maîtrise foncière du propriétaire du réseau de transport.

En outre, leur incinération ne peut s'effectuer que si l'incinérateur est habilité à brûler des déchets industriels spéciaux (DIS) soumis, selon les cas, à autorisation ou déclaration (nomenclature ICPE, rubr. 2770).

Une charte d'engagement volontaire a été signée le 15 juillet 2010 entre Mme Jouanno, Réseau ferré de France, France télécom, Électricité réseau distribution France, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et Robin des bois. Cependant, dans l'attente d'une filière d'élimination des bois traités en France, les gestionnaires de sites naturels auraient beau jeu d'appliquer un principe de précaution : ne plus utiliser de bois traités, procéder au retrait de ceux en place. D'autant que des solutions de remplacement existent. Le robinier faux acacia est ainsi considéré à juste titre en classe 4 (extérieur), les chênes de pays exploités dans des conditions optimales offrent aussi des usages nombreux, tous comme les châtaigniers qui servent à confectionner des pieux de clôtures. L'usage de ces matériaux éco-adaptés et éco-responsables contribue au développement durable des territoires. ●  
**Luc Barbier** PNR Caps et marais d'Opale  
**Olivier Cizel** Juriste

#### EN SAVOIR PLUS

[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org) • [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr)

#### CHANTIERS D'AUTOMNE

**23 septembre au 21 décembre**

Organisée par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels, cette 10<sup>e</sup> opération propose des chantiers-nature sur tous les sites des Conservatoires.  
[www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

#### FORÊT

**3 et 4 octobre - Paris**

Pour un meilleur partage et usage des forêts, ce colloque international est organisé par Natureparif.  
[www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)

#### RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

**20 au 21 octobre - Ajaccio**

13<sup>es</sup> rencontres du Réseau des grands sites de France sur « Quelles activités commerciales privées sur les Grands sites ? ». <http://www.grandsitedefrance.com>

#### RAMSAR

**14 et 15 novembre - Arles**

Le 3<sup>e</sup> séminaire des gestionnaires de sites Ramsar en France est organisé par la Tour du Valat, la LPO, le PNR Camargue.  
[diaz@tourduvalat.org](mailto:diaz@tourduvalat.org)

#### FORÊT MÉDITERRANÉENNE

**17 au 18 novembre - Marseille**

« Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne », Foresterranée 11 fera le point sur les études de la biodiversité en région méditerranéenne et posera de questions liées à la gestion des milieux.  
[www.foret-mediterraneeenne.org](http://www.foret-mediterraneeenne.org)

#### AIRES MARINES PROTÉGÉES

**22 au 24 novembre - Paris**

« Contribution des aires marines protégées à la gestion écosystémique des milieux et de leurs usages : quelle stratégie scientifique. » Colloque ouvert aux chercheurs et gestionnaires.  
[pierre.watremez@aires-marines.fr](mailto:pierre.watremez@aires-marines.fr)

#### PATRIMOINE

**27 novembre au 2 décembre - Paris**

Assemblée générale d'Icomos International, symposium scientifique sur « Le patrimoine, moteur de développement ». [www.icomos-paris2011.com](http://www.icomos-paris2011.com)

#### ESPÈCES MENACÉES

**29 au 30 novembre - Bordeaux**

Ce séminaire technique sur les espaces menacés est organisé par le ministère de l'Écologie.  
[SeminairePNA-2011@developpement-durable.gouv.fr](mailto:SeminairePNA-2011@developpement-durable.gouv.fr)

#### GESTION DES SITES PATRIMONIAUX

**4 au 14 décembre - Paris**

Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux. Formation du Pôle international de Cluny suivie de 3 jours dans un site partenaire.  
[www.polepatrimoine.org](http://www.polepatrimoine.org)

#### SCIENCES DE LA CONSERVATION

**8 au 10 décembre - Le Sambuc**

Trois jours organisés par la Tour du Valat et ses partenaires pour traiter des sciences de la conservation dans la région méditerranéenne. À destination des jeunes chercheurs.  
[secretariat.scientifique@tourduvalat.org](mailto:secretariat.scientifique@tourduvalat.org)



## Le Jour de la Nuit

1<sup>er</sup> octobre 2011

Événement national pour attirer l'attention sur les conséquences de la pollution lumineuse.  
[www.jourdelanuit.fr](http://www.jourdelanuit.fr)

#### TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

**8 au 9 décembre - Tours**

Le CNRS et l'université de Tours, font l'état des recherches menées dans les pays occidentaux sur la thématique « Territoire et environnement : des représentations à l'action ». <http://citeres.univ-tours.fr/environnement>

#### FORUM DES GESTIONNAIRES

**12 au 13 décembre - Nantes**

Ce rassemblement annuel portera sur « La gestion des risques naturels, industriels et sanitaires dans les espaces naturels ». Les inscriptions sont ouvertes.  
<http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr>